

REGLEMENT PLV JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT – TIRAGE AU SORT – PARTICIPATION PAR CANAL DIGITAL

Règlement :

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Opération Noël chez Côté Sushi ».

Adresse du jeu : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, «Opération Noël chez Côté Sushi» 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 28 décembre 2017 et le 12 janvier 2018, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

Conditions de participation :

Après l'achat d'un menu « édition limitée » avec une boisson parmi Coca-Cola, Coca-Cola Zéro, Coca-Cola light dans l'un des points de vente participants et via la livraison, likez la page côté sushi <https://www.facebook.com/cotesushifrance/> et connectez-vous sur le site www.jeu-cocacola.fr/cotesushi. Une fois sur le site, téléchargez votre ticket de caisse sur la plateforme pour participer au tirage au sort.

Un tirage au sort, effectué le 15 janvier 2018 désignera le gagnant du lot suivant :

Un séjour à Val d'Isère pour 4 personnes d'une valeur commerciale de 2500 euros. *Le séjour comprend : Hébergement en appartement pour 4 personnes, Forfait Remonté Mécanique : valable sur 6 jours sur Val d'Isère, Location matériel ski/snowboard sur la semaine pour 4 personnes. Période de validité : Hiver 2017/2018 soit du 25/11/2017 au 01/05/2018. Valable sur l'ensemble de la période (y compris vacances scolaires) sous réserve que le niveau de remplissage, pour la semaine envisagée, n'ait pas été atteint au moment de la réservation. Dépôt d'une caution lors de l'arrivée des gagnants dans leur gîte (amenée à varier en fonction de l'appartement alloué et de la période).*

Les gagnants seront contactés par mail dans les 10 jours qui suivent le tirage au sort et seront mis en relation avec l'agence de voyage pour organiser le séjour. Les délais de mise à disposition du voyage sont de 35 jours.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

Les dotations qui ne seront pas retirées dans ce délai seront considérées comme définitivement perdues.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant. Pour l'exercer, il suffit d'écrire à l'Adresse du jeu.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Vous pouvez demander le règlement du jeu jusqu'au 3 Octobre 2017 à l'adresse suivante : 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9. Les frais postaux ne sont pas remboursés.